Fiche Signalétique

Nom du Produit: CRAYOLA ® GEL-FX MARQUEURS/ MARQUEURS METALLIQUES **Nº de FS: 00227224**

* * *Section 1- IDENTIFICATION DE PRODUIT ET COMPAGNIE * * *

Nom du Produit: CRAYOLA ® GEL-FX MARQUEURS/ MARQUEURS METALLIQUES

CRAYOLA LLC
1100 Church Lane

Easton, PA 18044
support@crayola.com

Phone: 1-800-272-9652

Health Emergency - Call local Poison Control Center
Transportation Emergency: 1-800-535-5053

Synonymes

CRAYOLA GEL-FX MARQUEURS; CRAYOLA GEL FX 8-COUNT MARQUEURS GENERALISTS, 24 PACK; CRAYOLA MARQUEURS LAVABLES FENETRE MEGA; CRAYOLA XL ÉCRIVAINS DE FENETRE DE MARQUEURS LAVABLES (CANADA); CRAYOLA MARQUEURS METALLIQUE; MARQUEURS D'AFFICHES; DU PRODUIT COULEURS/CODES: 04-1302; 04-1303; 04-1305; 04-1600; 04-1912; 04-1913; 04-8723; 31-2402; 58-8163; 58-8166; 58-8171; 58-8173; 58-8212; 58-8628; 78-1380; 78-1130; 78-1320; 78-1360; 78-1380; 78-1390; 94-1320; 94-1360; 94-1806; 94-2251

Usage du produit

Arts et métiers

* * *Section 2 – RISQUES IDENTIFICATION* * *

Description générale des risques

Couleur: couleurs variées
Forme Physique: article contenant un liquide
Odeur: inodore

POTENTIEL EFFETS DE SANTÉ

Inhalation: aucun
Contact Cutané: aucun
Contact Oculaire: aucun
Ingestion: aucun

* * *Section 3- COMPOSITION / INFORMATION SUR INGRÉDIENTS* * *

CAS	composant	pour cent	Symbole(s)	Phrase(s) de risques
Pas disponible	Le produit a été certifié comme étant non toxique par l'art et Creative Materials Institute, Inc. et est conforme à la norme ASTM D-4236 Norme de pratique pour l'étiquetage de fournitures d'art pour les aigus et chroniques des dangers néfastes sur la santé.	100	---	---

* * *Section 4 - Premiers soins* * *

Inhalation

Il est peut probable que des soins d'urgence soient nécessaires. Enlever du lieu d'exposition. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux.

peau

Il est peut probable que des soins d'urgence soient nécessaires. En cas d'effets néfasetes, laver à grande eau avec du savon ou un détergent doux. Si nécessaire, obtenir des soins médicaux.

yeux

Il est peut probable que des soins d'urgence soient nécessaires. Laver avec de larges quantités d'eau ou de solution saline normale usqu'à ce qu'il ne reste plus aucune trace du produit chimique (au moins 15-20 minutes). Obtenir immédiatement des soins médicaux.

Ingestion

Communiquer immédiatement avec le centre antipoison local ou un médecin.

* * *Section 5 - Mesures de lutte contre le feu* * *

Voir Section 9 pour Propriétés Inflammabilité

Classement des dangers selon la NFPA: Santé: 1 **Incendie:** 1 **Réactivité:** 0

Degré du danger: 0 = Minimal 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Propriétés Inflammable

Faible danger d'incendie.

Moyens d'extinction

poudre chimique oridinaire, dioxyde de carbone, eau, mousse ordinaire

Mesures de Lutte Contre l'Incendie

S'il n'y a pas de danger, déplacer le contenant à l'écart des lieux d'incendie. Éviter d'inhaler la matière ou les sous-produits de combustion.

* * *Section 6 - Procédures en cas de déversement* * *

Occupationnel renversement/ relâche

Absorber avec du sable ou avec une autre matière non combustible. Récupérer la substance renversée à éliminer dans un récipient approprié.

* * *Section 7 - Manutention et entreposage* * *

Procédures d'entreposage

Entreposer et manutentionner conformément aux règlements et aux normes en vigueur. Se reporter au récipient original pour connaître les recommandations relatives à l'entreposage. Tenir à l'écart des substances incompatibles.

* * *Section 8 - EXPOSITION CONTRÔLES / PROTECTION PERSONNEL * * *

Limites d'Exposition des Ingrédients

L'ACGIH et l' UE n'ont pas établi de limites d'exposition pour les composants de ce produit.

La ventilation

Selon les informations disponibles, une ventilation supplémentaire n'est pas requise.

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE

Yeux/Face

Protection oculaire non requise dans des conditions normales.

Vêtements Protectifs

Un vêtement de protection n'est pas requis dans des conditions normales.

Gants Recommandations

Des gants de protection ne sont pas requis dans des conditions normales.

Protection Respiratoire

Pas de respirateur requis dans des conditions normales d'utilisation.

* * *Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUE ET CHIMIQUE* * *

Etat physique:	liquide	**Apparence:**	Not available
Couleur:	couleurs variées	**Forme Physique:**	article contenant un liquide
Odeur:	inodore	**Seuil d'Odeur:**	Not available
pH:	Not available	**Point de fusion:**	Not available
Point d'ébullition:	Not available	**Point d'éclair:**	100 °C encre
Taux d'évaporation:	Not available	**Classe Inflammabilité OSHA:**	IIIB
Tension de vapeur:	Not available	**Densité Vapeur (air=1):**	Not available
Densité:	Not available	**Spécifique Gravité (eau=1):**	1.02 - 1.06 encre
Solubilité d'Eau:	soluble	**Coeff. Eau/Huile Dist :**	Not available
Viscosité:	2.0 - 7.0 cP encre	**Volatilité :**	Not available

* * *Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ* * *

Stabilité Chimique

Stable à des températures et des pressions normales.

Conditions à Éviter

Aucun rapporté.

Matériels à Éviter

matières oxydantes

Décomposition Produits

oxydes de carbone

Possibilité de Réactions Dangereuses

Ne se polymérisera pas.

* * *Section 11 - Propriétés toxicologiques* * *

Analyse des Ingrédients - DL50/CL50

Les composants de ce matériel ont été révisés dans des sources variés et pas de points finals ont été identifiés.

RTECS Toxicité Aiguë (sélectionné)

Les composants de ce matériel ont été révisés, et RTECS ne publie pas de données de la date sur ce document.

Cancérogénicité des Ingrédients

Aucun des composants de ce produit n'est listé par l'ACGIH (American Conference for
Governmental Industrial Hygienists), le CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer = IARC) ou la Fondation allemande pour la recherche (la DFG).

Irritation RTECS

Les composants de ce matériel ont été révisés, et RTECS ne publie pas de données de la date sur ce document.

* * *Section 12 - Données écologiques* * *

Composant Analyse - Toxicité Aquatique

Pas d' LOLI données d'écotoxicité sont disponible pour les composants de ce produit.

* * *Section 13 - Élimination des résidus* * *

Méthodes Traitement

Éliminer selon les règlements en vigueur.

Nombres Déchets Composants

L'EPA des États - Unis n'a pas publié les numéros de déchets pour les composants de ce produit.

* * *Section 14 - INFORMATION TRANSPORT * * *

Information DOT (É.-U.)

Non réglementé comme matière dangereuse.

Information TMD

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses

Information ADR

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses

Information RID

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses

Information IATA

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses

Information ICAO

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses

Information IMDG

Non réglementé parmi les marchandises dangereuses

* * *Section 15 - Données réglementaires* * *

Régulations Fédéral des États- Unis

Aucun composants de ce produit est listés sous la Section 302 SARA (40 CFR 355 Appendis A), SARA Section 311/312 (40 CFR 370.21), SARA Section 313 (40 CFR 372.65), CERCLA (40 CFR 302.4), TSCA 12 (b), ou avoir besoin d'un processus de plan de sécurité d'OSHA.

SARA Section 311/312 (40 CFR 370 sections B et C)

Santé Aigüe: Non **Santé Chronique:** Non **Incendie:** Non **Pression:** Non **Réactif:** Non

Régulations de l'État des États-Unis

Aucun des composants de ce produit sont répertoriés sur les listes d'Etat de CA, MA, MN, NJ ou PA.

N'est pas régulé sous la Californie Proposition 65

Canada

Ce produit a été classifié en considérant les critères du "Controlled Products Regulations (CPR)". La Fiche de Données contient toute l'information requise par le CPR.

WHMIS Classification: Pas un produit commandé sous le système dangereux d'information documentaire du lieu de travail du Canada.

Renseignements Relatifs aux Différents Ingrédients - Inventaires

No information is available.

* * *Section 16 - Renseignements divers* * *

Clé / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR - Transport routier européen; AU - Australie; DBO - Demande biochimique en oxygène; C - Celsius; CA - Canada; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CN - Chine; CPR - Controlled Products Regulations (Réglementation sur les produits contrôlés); DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds allemand scientifique); DOT - Ministère des transports; DSL - Liste Intérieure des Substances; CEE - Communauté Économique Européenne; EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; APE - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; CIRC - Centre international de recherche sur le cancer ; IATA - Association internationale du transport aérien; IOACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IDL - Ingredient Disclosure List (Liste de divulgation des ingrédients); IDLH- Immédiatement Dangereux pour Vie et Santé ; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; JP - Japon; POE - Coefficient de partage octanol/eau; KR - Corée du Sud; LIE - Limite inférieure d'explosibilité; LOLI - List Of List® - Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK - Concentration maximale sur le lieu de travail; MEL - Limites maximales d'exposition; NFPA - National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH - National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry (Registre du secret commercial du New Jersey aux États-Unis); NTP - National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA – Agence pour l'hygiène et la sécurité au travail; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et la récupération des ressources; RID - Transport ferroviaire européen; RTECS - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®; SARA - Superfund Amendments and Reauthorization Act (Loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); STEL - Limite d'exposition à court terme; TMD - Transport de marchandises dangereuses; TSCA - Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); TWA - Moyenne pondérée dans le temps; LSE - Limite supérieure d'explosivité; É.-U. - États-Unis

Fin de page 00227224